

בס"ד

Oneg Chabat

n° 140

« le Délice du Chabat »

Diffusé pour la Gloire d'« Hakadoch Barouh' Kou, par La Yéchiva - Torat Haïm Cej-Nice

Délice et Frustration : Chabat.

Le délice du Chabat est comparé au goût du miel, celui qui en a consommé sait ce que cela représente, celui qui n'en n'a jamais goûté on ne peut pas lui expliquer. Le goût d'un aliment ne passe pas par l'intellect. Le délice du Chabat est l'expression de la néchama (l'âme) qui habite l'homme. Pour savourer le délice du Chabat il faut se défaire des éléments qui nous plongent dans la matière ; et, cela vaut le coup de se détacher de la matière pour atteindre le goût sensationnel et spirituel du Chabat. Quelle est cette matière qui nous fait obstacle au délice du Chabat ? Qu'est-ce qui obstrue tant notre cœur d'accéder au monde de l'intériorité ? La jalousie, l'assouvissement de nos désirs, la recherche des honneurs. Ces vices noircissent notre néchama et nous empêchent de voir les secrets profonds de la vie et en particulier ils font barrage à la sainteté du Chabat.

Cette réflexion tirée du livre Ech Hachabat de Rav Sheinfeld (vol. 1 page 4) nous invite à trouver le moyen de pénétrer le Chabat dans toute sa profondeur afin de s'en délecter. Chabat est un vrai délice, il est le vrai délice. Toutefois ce n'est pas un délice charnel. L'homme conçoit souvent le spirituel comme étant quelque chose qui s'oppose au délicieux. Le délice appartient au monde du corps et des sens. C'est bel et bien

une des plus grandes erreurs de l'homme. Nous voyons ici qu'au contraire le corps et ses sens ne connaissent qu'un délice limité, bien souvent lié à la frustration. Frustré de ne pas atteindre le délice, ou frustré de constater que le délice du corps est limité. Le propre même du délice c'est qu'il s'oppose à toute frustration. Alors où trouver le délice ?! Là où il ne s'arrête jamais ! Où ? Certainement pas dans la matière puisque celle-ci est par essence limitée ! Les éléments qui nous freinent dans le délice infini sont la jalousie, les désirs et la gloire. Ces vices sont le propre même de la recherche des plaisirs matériels. Ces vices ne peuvent que conduire à la frustration puisqu'ils sont limités. Alors qu'en se défaisant de ces horribles concepts de la vie l'homme accède à un monde sans frustration, sans limite. Chabat c'est cet univers tant délicieux. La néchama, c'est-à-dire notre être illimité, s'exprime pleinement et accède au délice existentiel là où il n'y a plus de place à la contrainte et à la frustration. Celui qui vit le Chabat comme étant une frustration de ne rien pouvoir faire physiquement (ce qui est faux en soi : Chabat on mange, on boit, on dort, on exerce l'intimité du couple) c'est qu'il est prisonnier du monde matériel qui l'entoure et se crée des frustrations desquelles il peinera pour s'en libérer... !

Lumières de Chabat

Nos Sages nous ont ordonné d'allumer des lumières spécialement pour Chabat. Une des questions de Halah'a qui revient beaucoup dans ce domaine est lorsque plusieurs couples se retrouvent dans la même maison pour passer Chabat, comment faire ? Lorsqu'on est à l'hôtel on a constaté que les femmes allument toutes dans le lobby de l'hôtel, est-ce valable ? Une femme qui est à l'hôpital, qui allume les nérotes dans sa chambre, puis au bout de quelques minutes une infirmière vient déplacer les nérotes et les sort de la chambre (par sécurité), est-elle acquittée ?

Dans tous ces cas le Gaon Rav Elyachiv zal dit que l'allumage n'est pas valable et que les bénédictions de l'allumage récitées sont vaines.

Son élève, le Gaon Rav Ben Tzion Kook chalita (feuillet Choalin Védorchin n° 133) explique :

On allume les nérotes de Chabat pour le "kavod chabat" – honorer le Chabat. Plus il y a de lumière plus le kavod de Chabat est grand. Cependant de nos jours où les maisons sont grandement éclairées, les lumières de Chabat n'augmentent en rien la luminosité de la pièce, ce n'est seulement si on les allume dans la pièce où on prend le repas de Chabat qu'on peut dire qu'il y a kavod au repas de Chabat.

Les Sages nous enseignent une deuxième raison pour l'allumage des nérotes de Chabat : "chalom baït". Lorsqu'on se trouve dans une pièce obscure on trébuche sur les objets et ceci conduit à la querelle dans le couple. Nous comprenons bien qu'une pièce grandement éclairée n'est pas concernée par ce problème. Là aussi les lumières de Chabat sont sans intérêt.

en conclusion : déplacer les nérotes de Chabat dans une autre pièce que celle où on prend le repas, ou placer les nérotes dans un endroit où elles ne se voient pas de la salle à manger comme le lobby de l'hôtel c'est un allumage inutile donc la bénédiction récitée est vaine. Le Choulh'an Arouh' (O'H 263-9) stipule clairement : ceux qui allument les lumières de Chabat dans la maison et prennent leur repas dans la cour, leur bénédiction sur l'allumage est prononcée en vain !

Pour ceux qui sont invités et prennent leur repas de Chabat chez une autre personne, ils pourront allumer les nérotes de Chabat chez eux seulement si au moment de l'allumage la pièce est obscure.

Le mieux étant toujours d'allumer là où on prend le repas de Chabat – Rama (O'H 263-10)...

Garder le Chabat

Rav Eliezer Tourk chalita (Ostrotéhem Amalé Chémot page 519) s'arrête sur la notion de "garder le Chabat". La Tora (Chémot 31-16) nous enjoint de garder le Chabat « véchamérou béné israel ète hachabat ». Le Gaon Rav Yéhezkel Sarna zal constate que le verbe choisi est "garder", nous devons garder le Chabat de la même manière qu'on garde un objet précieux. On retrouve ce verbe à propos de la fabrication des matsot de Pessah' « ouchmartème ète hamatsot » ((Chémot 12-17), à propos desquelles les Maîtres nous enseignent qu'on doit être vigilant que les matsot ne deviennent pas du h'amets en fermentant, pareillement pour Chabat on doit être vigilant de ne pas en arriver à transgresser le Chabat et à préserver sa sainteté.

A la fin de sa vie, le Gaon Rav Aharon Kotler zal, a dû subir une lourde opération. Il n'avait pas la possibilité de manger ou boire quoi que ce soit. Lorsqu'il avait la bouche sèche le médecin lui donna un bonbon à sucer, le Rav garda précieusement le bonbon. A l'étonnement du médecin le Rav expliqua : je garde le bonbon pour l'honneur du Chabat !

C'est comme tel qu'on doit garder le Chabat, un bien précieux, un bonbon.

Horaires Chabat Kodech Ki Tétsé

Nice 5780

vendredi 28 août/8 eloul

entrée de Chabat 19h45

***pour les Séfaradim réciter la
bénédition de l'allumage AVANT
d'allumer"**

samedi 29 août/9 eloul

réciter le chémâ avant 9h31

sortie de Chabat 20h55

Rabénou Tam 21h31

« Celui qui garde le Chabat, le Chabat le garde »

faites un don à CEJ ONEG CHABAT

31 avenue henri barbusse 06100 Nice

ou via www.cejnice.com don sécurisé Paypal

et recevez toute la bénédiction du Chabat